

Règlement du concours d'illustration 2021

Bibliothèque *Au fil des mots*



La Bibliothèque Municipale « Au Fil des Mots » organise pour la Fête du Printemps un concours d'illustration.

Cette première édition met à l'honneur l'album «Le jardin de Tonio» de l'auteure locale Dorothee Piatek. Le concours a pour vocation de permettre aux illustrateurs amateurs de présenter leurs travaux au public.

Article 1 : Le thème

Le livre mis en lumière dans ce concours a fait l'objet d'une vidéo de présentation. Après visionnage, l'illustrateur pourra, selon son interprétation personnelle, proposer une version originale de la couverture.

Article 2 : La participation

La participation au concours est gratuite. Les participants doivent présenter une seule création.

Un bulletin d'inscription sera à compléter dans son intégralité et de manière lisible.

Article 3 : Les modalités d'inscriptions

Les participants ont toute liberté de création, dans le respect du thème. Les travaux présentés par les candidats doivent être des créations originales et libres de droit, en support papier. Le format du support doit avoir pour taille maximale 21 x 29,7 cm. Les candidats doivent indiquer au dos du support leur nom et prénom, ainsi que le titre choisi.

Article 4 : Le dépôt des illustrations

Les productions, accompagnées de la fiche d'inscription dûment complétée, doivent parvenir obligatoirement avant le 20 mars 2021 dernier délai à la Bibliothèque Municipale « Au Fil des Mots », Centre Boris Vian Rue Lesouef 76770 Malaunay.

Article 5 : Désignation de la sélection exposée à la Bibliothèque

Une sélection de couvertures sera choisie par l'équipe de la Bibliothèque ainsi que deux élus, et cela dans la limite des places disponibles. Un vernissage aura lieu le 31 mars 2021.

Dans ses délibérations, l'équipe prend en compte en priorité :

- la cohérence avec le thème défini
- l'interprétation personnelle de l'album
- l'adaptation de l'illustration à la littérature jeunesse (jeune public et/ ou adolescents),
- le regard personnel, singulier et novateur
- la qualité de la réalisation
- le respect des consignes

Article 6 : Désignation des lauréats

Un lauréat est désigné par le même jury que la sélection et un vernissage de l'exposition est prévue pour le 31 mars 2021.

Article 7 : Le prix des lauréats

Le prix de ce concours est un bon d'achat de 25 euros à valoir à la librairie l'Armitière (Rouen). Il est décerné le mercredi 31 mars à la Bibliothèque Municipale Au Fil des Mots. Si le lauréat n'est pas présent, il sera contacté par la suite, par les bibliothécaires.

Article 8 : Reproduction des œuvres sélectionnées

La participation au concours implique que les candidats, dont les œuvres ont été sélectionnées, cèdent leurs droits d'exploitation pour une durée d'un an.

Les travaux peuvent être affichés sur le site web de la collectivité, reproduits sur des affiches, invitations, flyers, dans les médias ou dans une éventuelle photographie de l'exposition. De même, le gagnant autorise les organisateurs à réaliser des reproductions (marque-pages, cartes postales), avec ou à partir de l'illustration présentée au concours.

Toute autre utilisation des œuvres doit faire obligatoirement l'objet d'une négociation avec leurs auteurs. Le nom de l'auteur figure sur tout tirage.

Article 10 : Restitution des œuvres

Les candidats peuvent demander à récupérer leur œuvre en juin 2021.

Les réalisations non retenues peuvent être retournées aux participants qui le souhaitent.

Article 11 : Annulation

Les organisateurs se réservent le droit de mettre fin, au concours si des raisons de force majeure l'exigent.

La participation au concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.

Concours d'illustration - Bulletin d'inscription 2021

A remettre avant le 20 mars 2021

Prénom et Nom :

Titre de l'illustration :

Age :

Mail :

Téléphone :

Ville :